



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 20 juillet 1959
à 14 h. 45

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 15 de l'ordre du jour:	
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (<i>fin</i>)	143
Point 14 de l'ordre du jour:	
Contrôle international des stupéfiants	
Renvoi au Comité de l'assistance technique d'un projet de résolution adopté par le Comité social, concernant l'assistance technique pour le contrôle des stupéfiants	144

Président: M. Daniel COSÍO VILLEGAS (Mexique)

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Belgique, Ghana, Japon, Tchécoslovaquie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: Saint-Siège, Suisse.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/3263 et Add.1) (*fin*)

1. M. TATTENBACH IGLESIAS (Costa-Rica) félicite le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de son rapport (E/3263 et Add.1) ainsi que d' l'exposé qu'il a fait devant le Conseil à la 1083^e séance. Le problème des réfugiés ne pourrait être en de meilleures mains que celles du Haut-Commissaire. L'Organisation des Nations Unies et les réfugiés eux-mêmes ont beaucoup de chance que M. Lindt ait consenti à assumer pendant une nouvelle période la lourde charge que comporte son mandat.
2. Le représentant du Costa-Rica se déclare très satisfait des résultats obtenus jusqu'ici pour l'Année mondiale du réfugié. Un comité national, formé de personnalités éminentes, a été créé au Costa-Rica pour organiser une collecte dans l'ensemble du pays. Ce comité est déjà parvenu à recueillir des fonds importants. Etant donné ses ressources limitées, le gouvernement n'a pas été en mesure, à son vif regret, d'apporter une autre contribution à l'Année mondiale du réfugié.
3. M. Tattenbach Iglesias ajoute que le message adressé par le pape aux Nations Unies à l'occasion de l'ou-

verture de l'Année mondiale du réfugié (voir E/3263/Add.1, paragraphe 67) sera un encouragement et aidera au succès de l'entreprise.

4. M^{lle} LUNSINGH MEIJER (Pays-Bas) déclare qu'en dépit des multiples efforts déployés par le Conseil au long des années, à aucun moment le Haut-Commissaire n'a disposé de fonds suffisants pour résoudre le problème des réfugiés. Cette situation regrettable est due, pour une part, à la dissolution prématurée de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Cette organisation, qui a fonctionné de 1947 à 1950 avec un budget annuel de 100 à 120 millions de dollars, avait réussi à réinstaller plus d'un million de réfugiés, grâce à l'émigration principalement. Si on lui avait permis de poursuivre ses travaux pendant quelque temps encore, elle serait sans doute parvenue, dans un ultime effort, à venir en aide au petit nombre de réfugiés qui n'étaient pas encore réinstallés à ce moment. Le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (UNREF), qui lui a succédé, n'a même pas permis, au cours des quatre années de son existence, de recueillir les 16 millions de dollars nécessaires — ce qui n'est pas un résultat édifiant et ne fait pas honneur aux Membres de l'Organisation des Nations Unies.

5. La reine Juliana a souligné, en 1951 et en 1953, le besoin d'une action sur le plan mondial. Malheureusement, le monde n'a reconnu que très tardivement la gravité du problème des réfugiés et la nécessité de ne pas se limiter à leur égard à des mesures de protection juridique. Un grand nombre d'« anciens » réfugiés attendent toujours une aide, et de nouveaux groupes de réfugiés sont apparus. Le problème des réfugiés, qui ne devrait être qu'un phénomène anormal et temporaire, risque ainsi d'être considéré comme normal et permanent. Il ne faut négliger aucun effort pour venir en aide à ceux qui ont préféré un avenir incertain dans la liberté à la certitude de l'asservissement.

6. L'Année mondiale du réfugié, organisée sur l'initiative du Gouvernement du Royaume-Uni, autorise certains espoirs. La représentante des Pays-Bas est heureuse de voir qu'un si grand nombre de pays participent au programme. Au Pays-Bas, sous le patronage de la Reine, il a été constitué un comité national au sein duquel toutes les opinions sont représentées et qui organisera des activités très diverses sur le plan national et sur le plan régional. Deux grandes collectes auront lieu dans l'ensemble du pays, et de nombreuses autres activités sont prévues pour recueillir des fonds. La population des Pays-Bas éprouve beaucoup de sympathie et de compassion pour le sort des réfugiés. Le comité national néerlandais se propose de demander au représentant spécial du Secrétaire général et au Haut-Commissariat de désigner des groupes spéciaux

de réfugiés, auxquels les donateurs pourraient, s'ils le désirent, témoigner un intérêt personnel et direct.

7. Il est peu probable, si l'on s'en rapporte à l'expérience passée, que l'Année mondiale du réfugié permette de résoudre d'un seul coup le problème des réfugiés dans sa totalité. Cette campagne est destinée à venir en aide aux réfugiés du monde entier et non seulement à ceux qui relèvent du mandat du Haut-Commissaire. Or, s'il s'est révélé impossible, en quatorze ans, de réinstaller cette dernière catégorie de réfugiés, on ne saurait guère espérer qu'une seule année permette de régler complètement le problème. On peut s'attendre toutefois que l'intérêt du public pour l'action du Haut-Commissaire s'accroîtra et se traduira par des versements plus considérables au profit des réfugiés qui relèvent de son mandat. La meilleure solution pour ces derniers consisterait, soit dans l'émigration, soit dans l'intégration dans le pays d'accueil. La représentante des Pays-Bas a noté avec une satisfaction particulière qu'un certain nombre de pays non européens se déclarent prêts à accepter même des réfugiés handicapés ou des « cas difficiles ». Elle fait l'éloge, tout particulièrement, du geste généreux de la Nouvelle-Zélande (E/3263, paragraphe 38). Une partie des fonds qui seront recueillis pendant l'Année mondiale du réfugié devra servir à faciliter l'intégration des réfugiés dans le pays d'accueil, à leur fournir des logements et à leur assurer une orientation et une formation professionnelles.

8. L'Année mondiale du réfugié ne pourra pas influencer sur le programme du Haut-Commissaire pour 1959, mais les programmes de 1960 et, peut-être, des années suivantes, bénéficieront sans aucun doute de ses résultats. L'objectif de 12 millions de dollars, fixé pour 1960 par le Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire (E/3263/Add.1, paragraphe 51), ne semble pas exagéré, et l'on peut espérer des contributions supplémentaires provenant non seulement de sources privées, mais également de gouvernements. Outre la contribution de la population des Pays-Bas, le gouvernement de ce pays envisage de verser un million de florins pour l'Année mondiale du réfugié, somme qui représente le double de sa contribution normale pour l'année en cours. La représentante des Pays-Bas a noté, dans le rapport sur la première session spéciale du Comité exécutif (*ibidem*, paragraphe 46), que l'objectif financier pour

1960 sera subdivisé en deux éléments: un objectif qui serait analogue à celui des programmes de 1959, et un autre qui constituerait un objectif spécial pour les contributions versées au Haut-Commissaire au titre de l'Année mondiale du réfugié. La délégation des Pays-Bas approuve cette décision. En mentionnant spécialement l'objectif normal, elle veut souligner nettement que des efforts réguliers devront être maintenus en 1961 et les années suivantes.

9. La représentante des Pays-Bas exprime l'espoir que les autorités de la République fédérale d'Allemagne accorderont une haute priorité à la fermeture du camp de Valka (E/3263, annexe I, paragraphe 18). On connaît les efforts accomplis par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour venir en aide aux réfugiés qui relèvent du mandat du Haut-Commissaire.

10. Le Gouvernement des Pays-Bas ratifiera prochainement l'Arrangement concernant les marins réfugiés (*ibidem*, paragraphe 8).

11. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil adopte une résolution, dans la forme usuelle, prenant acte du rapport du Haut-Commissaire.

Il en est ainsi décidé.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Contrôle international des stupéfiants

RENVOI AU COMITÉ DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE D'UN PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ PAR LE COMITÉ SOCIAL, CONCERNANT L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

12. Le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu du Président du Comité social une communication demandant au Conseil de renvoyer au Comité de l'assistance technique un projet de résolution (E/AC.7/L.331) concernant l'assistance technique pour le contrôle des stupéfiants qui a été adopté à l'unanimité par le Comité social, lors de sa 399^e séance. Il propose de renvoyer ce projet de résolution au Comité de l'assistance technique.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h. 20.